

Résumé de la lettre de Jean-Bon Saint-André, en mission à Brest, relative aux prises faites sur les ennemis, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

André Jeanbon Saint-André

Citer ce document / Cite this document :

Jeanbon Saint-André André. Résumé de la lettre de Jean-Bon Saint-André, en mission à Brest, relative aux prises faites sur les ennemis, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 269;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20351_t1_0269_0000_16

Fichier pdf généré le 23/01/2023

« Le présent décret ne sera imprimé que par la voie du bulletin de correspondance. Il en sera adressé une expédition, manuscrite, au tribunal de cassation » (1).

55

[BARÈRE] membre du comité de salut public, donne lecture de plusieurs lettres :

L'une de Réunion, en date du 29 ventôse, annonce que le 6^e régiment de chasseurs, avec 300 hommes d'infanterie commandés par le chef d'escadron Dampont, ont pris, le 27, 42 voitures de fourrages. Le lendemain ces troupes, avec un renfort de 1500 hommes d'infanterie, le 17^e régiment de cavalerie, 2 pièces de 8 d'artillerie légère et un obusier, ont fourragé avec un plein succès ; 280 voitures de fourrages ont été le fruit de cette journée. Les chasseurs du 6^e régiment ont fait 14 prisonniers, pris leurs chevaux et 10 autres appartenans aux émigrés. Le chef d'escadron Dampont a donné un exemple de bravoure et de courage peu commun ; ils ont sabré les hulans et les hussards de l'empereur avec la plus grande intrépidité.

Le citoyen Brochet, entr'autres, a montré la plus grande valeur : voyant qu'un peloton ennemi battoit en retraite et passoit par un défilé, il l'a tourné, et s'est opposé seul à son passage, en écartant avec son sabre, de droite et de gauche, tous ceux qui passaient à côté de lui, et qui vouloient s'en emparer ; plus brave qu'eux, il s'est accroché au dernier de la bande, l'a blessé grièvement et l'a fait prisonnier.

Aucun de nos frères d'armes n'a été tué ni fait prisonnier ; quelques-uns ont été blessés légèrement, ce qui ne les a pas empêchés de combattre (2).

[Réunion-sur-Oise, 92 vent. II] (3).

Le général Balland ayant résolu de faire un fourrage sur la partie de Ribouville et Maringuet, à l'endroit appelé l'arbre de Guise ; en conséquence de ces dispositions, le sixième régiment de chasseurs avec trois cents hommes d'infanterie, commandés par le chef d'escadron d'Hautpoul ont pris le lendemain 42 voitures de fourrage. Le lendemain 28, le général Balland lui a donné un renfort de 1500 hommes d'infanterie, avec le 17^e régiment de cavalerie, deux pièces de 8 d'artillerie légère, avec un obusier, ces troupes sous ses ordres, ont fourragé avec un plein succès. 280 voitures de fourrage ont été le fruit de cette journée ; les

chasseurs du 6^e régiment ont fait 14 prisonniers avec leurs chevaux, ainsi que dix autres appartenant aux émigrés. Le chef d'escadron d'Hautpoul, ainsi que les officiers de ce corps, avec leurs braves chasseurs, ont montré un exemple de bravoure et de courage peu commun ; ils ont sabré les hullans et les hussards de l'Empereur avec la plus grande intrépidité.

Ce qui peut donner une juste idée de la valeur des chasseurs de ce brave corps, c'est celle qu'a montrée le nommé Brochet ; voyant qu'un peloton ennemi battoit en retraite et passoit par un défilé, il l'a tourné et s'est opposé seul à son passage, en écartant avec son sabre, de droite et de gauche, tous ceux qui passaient à côté de lui et qui vouloient s'en emparer ; plus brave qu'eux, il s'est accroché au dernier de la bande, l'a blessé grièvement et l'a fait prisonnier.

Ce qu'il y a de plus heureux dans ce courage qui a eu un plein succès, c'est que pas un de nos frères d'armes n'a été tué ni fait prisonnier ; sinon quelques-uns qui ont été blessés légèrement, ce qui ne les a point empêchés de combattre. Le chef de ce brave corps lui a donné l'exemple, car il a le premier sabré deux hussards de l'Empereur.

(Applaudissements.)

56

BARÈRE, au nom du Comité de salut public : Le représentant du peuple qui est à Cherbourg, et Jean-Bon Saint-André qui est à Brest, annoncent quatre prises faites sur les ennemis de la république.

(Vifs applaudissements.) (1).

Jean-Bon-Saint-André écrit de Brest, le 28 ventôse, que 30 hommes de la corvette qui est en station à Concarneau, embarqués sur une chaloupe, ont pris la veille, dans cette baie, un navire hollandais d'environ 300 tonneaux, chargé de sucre, cuirs et tabac ; il va être conduit à Lorient (2).

(Applaudi.)

57

BARÈRE annonce les nouvelles suivantes : Un représentant du peuple (3) écrit de Cherbourg que 3 prises sont arrivées en rade ; l'une de 400 tonneaux, destinée pour l'Angleterre, chargée d'indigo ; une hollandaise, chargée de sel ; la troisième danoise, de 120 ton-

(1) P.V., XXXIV, 77. Minute signée Merlin, avec corrections de sa main (C 296, pl. 1003, p. 29). Décret n° 8519. Reproduit dans Bⁿ, 5 germ. (1^{er} suppl.) ; J. Perlet, n° 549.

(2) P.V., XXXIV, 77-78.

(3) Bⁿ, 3 germ. ; Mon., XX, 37 ; M.U., XXXVIII, 74 ; C. Eg., n° 584. Extraits dans Débats, n° 550, p. 44 ; J. Lois, n° 542 ; J. Mont., n° 131 ; Batave, n° 402 ; J. univ., n° 1582 ; C. univ., 5 germ. ; Audit. nat., n° 548 ; F.S.P., n° 264. Mention dans J. Sablier, n° 1214 ; C. Eg., n° 583 ; J. Perlet, n° 548 ; Audit. nat., n° 547 ; Ann. patr., n° 447 ; Mess. soir, n° 583.

(1) Débats, n° 550, p. 43.

(2) P.V., XXXIV, 78. Bⁿ, 3 germ. ; Débats, n° 550, p. 43 ; J. Sablier, n° 1214 ; M.U., XXXVIII, 75 ; J. Perlet, n° 548 ; Mon., XX, 31 ; F.S.P., n° 264 ; J. univ., n° 1583 ; J. Mont., n° 131 ; Ann. patr., n° 447 ; Audit. nat., n° 547 ; Batave, n° 402. Extraits de cette lettre adressée à Barère, dans AULARD, Recueil des Actes..., XII, 46-47, d'après AF_{II} 244 où le document n'a pas été retrouvé.

(3) Il s'agit de Pomme. Lettre résumée dans AULARD, Recueil des actes..., XII, 78, d'après Arch. Guerre, Armée des Côtes de Cherbourg.